



Monsieur le Président , Mesdames , Messieurs

La délégation CFTC UNSA présente au Comité ministériel ne cache pas sa satisfaction de participer à cette séance. Les personnels des deux ministères nous ont accordé une confiance suffisante pour nous assurer désormais de participer à vos travaux.

Cette représentativité, acquise dans des conditions de scrutin difficiles, où rien n'aura été épargné aux «petites organisations», nous comptons bien l'assumer pleinement à tous les niveaux du dialogue social. Elle nous octroie des responsabilités mais nous confère également des prérogatives !

A ce titre nous déplorons la manière dont les fédérations non représentatives convoquées au groupe de travail sur le fonctionnement des instances ont été conviées à quitter la salle.

Il aurait mieux fallu ne pas les inviter plutôt que de leur faire quitter le groupe de travail de manière humiliante. Nous trouvons cette manière de procéder indigne !

Nos oreilles résonnent des petites musiques de certains qui voudraient l'application de la nouvelle loi sur la représentativité et le dialogue social dans le sens qui les intéresse mais paradoxalement demandent le maintien d'avantages et de prérogatives anciennes en termes de moyens.

Nous le disons haut et fort, nous n'accepterons pas cela. Passe qu'un scrutin sur mesure pour les organisations syndicales historiques ait été mis en place à la DGFIP, mais il y a des limites à tout, nous ne tolérerons pas les tours de passe passe et de bonneteau syndical.

Ceux qui veulent nous évincer du dialogue social informel des directions ou services déconcentrés, alors que nous sommes représentatifs aux sens de la loi, au prétexte d'une interprétation hasardeuse des conséquences de cette même loi, ceux-ci prennent un risque.

Ceci dit et posé, Monsieur le Président, nos fédérations CFTC et UNSA se réjouissent de pouvoir travailler au sein des instances de dialogue social à l'amélioration de la vie professionnelle des agents et des cadres de nos deux ministères.

Déjà nos syndicats UNSA et CFTC en Douane proposent un nouveau cycle de négociations avec la Direction générale des Douanes et des Droits indirects.

Notre pratique syndicale est faite de dialogue, de propositions, de revendications et d'actions. Pour la CFTC et L'UNSA, le dialogue social, la négociation, le compromis social, la signature d'accords ne sont pas des gros mots. Ils sont notre ADN syndical.

Nous trouverons donc, tout naturellement à discuter, à négocier sur certains sujets, même s'il en est d'autres qui ne pourront recueillir que notre réprobation.

Comment en effet, commencer ce premier Comité technique ministériel, sans mettre en exergue trois sujets au centre de l'actualité des agents de nos ministères et qui vont durablement les toucher, notamment les catégories les plus modestes.

L'emploi : avec une nouvelle saignée de 3000 postes dont une grande partie en catégorie C . Ce qui obligatoirement va accélérer la dégradation des conditions de travail, et alourdira la charge de travail avec en corollaire une augmentation du stress des agents.

Les missions seront impactées, certaines seront en grand péril. Si vous continuez sur cette trajectoire, certaines missions devront être abandonnées faute d'effectifs. Arrêtons la fiction qui consiste à dire que les gains de productivité compenseront les pertes d'emplois.

Dans certaines administrations cela n'est plus possible.

Les salaires : avec l'annonce d'un prolongement sur plusieurs années d'un gel des rémunérations qui vient aggraver la diminution du pouvoir d'achat déjà significativement impacté par la hausse début 2011 des cotisations retraites.

Et si comme tout cela ne suffisait pas, l'instauration sans concertation d'une journée de carence pour les fonctionnaires.

Toutes ces mesures vous le savez bien pèsent à la baisse sur les salaires.

Ces décisions unilatérales avec tout le «cirque médiatique» qui les accompagne sont tout ce que nous rejetons et dénonçons dans le cadre du dialogue social, qui frise désormais la parodie !

Concernant la mise en œuvre du 8^{ème} échelon pour les agents de catégorie C, nous souhaitons un état des lieux administration par administration de l'application de cette mesure décidé par les ministres.

Nous souhaitons, sur d'autres sujets inscrits à l'ordre du jour, trouver matière à négocier et à mettre en œuvre des mesures justes et favorables aux conditions de vie et de carrière de nos collègues des deux ministères.

La notation : les nouvelles règles Fonction publique se déclinent dans nos deux ministères. Nos deux fédérations ne sont pas contre la notation. La notation est utile à de nombreuses étapes du déroulement de carrière des personnels et malgré ses nombreux défauts, il serait bien difficile de la remplacer par d'autres critères de sélection. L'ancienneté ne pouvant être l'alpha et l'oméga de la carrière du fonctionnaire.

C'est pourquoi nous ne pouvons que chercher à améliorer encore et encore les procédures d'évaluation, de notation et les possibilités de recours des agents et cadres.

La notation va devenir un acte d'évaluation plus individuel que jamais entre notateur et noté. La dimension collective s'effacera et elle participera à une individualisation outrancière des salaires et rémunérations.

Cette perte de repère par rapport au collectif n'est pour nous envisageable que si elle est compensée par un abondement des bonifications, une amélioration conséquente des procédures d'entretien, de notation et de recours.

Tout ceci demande d'ouvrir un vrai débat, puissions-nous être entendus !

Paris, le 12 décembre 2011